

Nombre de conseillers :

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à 18h30,
le Conseil municipal de la commune de GÉMOZAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Loïc GIRARD, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : le 13 octobre 2023

**TÉLÉTRANSMIS
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Sous le n° 017 – 211 701 727 – 2023
DELIB 2023 10 18 – 63

Accusé de réception Préfecture
Reçu le : ... **25 OCT. 2023**

PRÉSENTS :

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, Mme Monique BÉLIS, Mme Virginie LARUE,
M. Thierry AUDEBERT, M. Yves BELIS, M. Daniel CHABOT, M. Jean Pierre GIRARD,
M. Jean-Jacques NIVET, M. Gérard AUBRY, Mme Danielle DAGORN, Mme Sonia PAVARD,
M. Jean-Michel BLANCHARD, M. Jean-Bernard DAVID, Mme Catherine CLOCHARD,
Mme Sylvie RABET-LARGE, Mme Corinne MORISSON

ABSENTS : M. Pascal BRAUD, Mme Maribel COPLEY, Mme Laurence CHEVALLIER,
M. Christian LUCAZEAU

POUVOIRS :

M. Pascal BRAUD a donné pouvoir à Mme Monique BELIS
Mme Laurence CHEVALLIER a donné pouvoir à Mme Sonia PAVARD
M. Christian LUCAZEAU a donné pouvoir à M. Gérard AUBRY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry AUDEBERT

Objet : projet de parc éolien à Saint-Germain-du-Seudre

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu le résumé non technique de l'étude d'impact du projet de parc éolien sur la commune de Saint-Germain-du-Seudre. Ce projet consiste à implanter 2 éoliennes d'une hauteur maximale de 199.5 mètres destinées à produire annuellement 17 609 600 KWh, soit l'équivalent de la consommation électrique domestique annuelle, hors chauffage, d'environ 3763 foyers.

Considérant que le projet situé dans un secteur relativement ouvert et plat aura une incidence visuelle notable depuis les communes suivantes : Gémozac, Saint-Germain-du-Seudre, Boutenac-Touvent, Brie-sous-Mortagne et Champagnolles,

Considérant que ce nouveau projet sans continuité avec d'autres parcs existants fait apparaître un risque de mitage du territoire,

Considérant que le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement de ce projet révèle un risque de gêne acoustique pour le voisinage dû aux dépassements des seuils réglementaires pour les périodes de fin de journée et de nuit par vent de secteurs Ouest, Sud-Ouest et nord Est ;

Considérant que les mesures de réduction de ces incidences sonores par rapport au voisinage ne sont pas expliquées dans le résumé non technique,

Considérant que les mesures d'évitement et de réduction préconisées dans le résumé non technique semblent insuffisantes et inadaptées pour éviter tout impact sur les oiseaux et les chiroptères présents en abondance dans le secteur d'implantation envisagé des éoliennes,

Considérant que le résumé non technique de l'étude d'impact de ce projet ne fait état d'aucune étude caractérisant le vent dans le secteur envisagé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis défavorable au projet.

Le Maire

Loïc GIRARD

